



Stop aux mariages d'enfants

Campagne Plan Belgique - Questions & réponses

Pourquoi une campagne sur les mariages forcé d'enfants?

Cela fait longtemps que Plan Belgique lutte en faveur de l'enseignement de base dans le Sud. Nos priorités en la matière ont toujours été un enseignement de qualité dès la maternelle et une attention particulière pour la situation des filles. Depuis 2014, nous nous concentrons sur un des principaux obstacles à la scolarisation, spécialement des filles: le mariage forcé d'enfants.

Chaque minute, 27 mineures sont mariées de force dans le monde. Cela signifie qu'une fille sur trois est mariée avant d'avoir 18 ans dans les pays en développement. Si nous n'agissons pas, 16,5 millions de mineures seront mariées chaque année pour atteindre 950 millions de femmes mariées avant 18 ans en 2030¹.

Les mariages d'enfants violent les droits des jeunes filles, brisent leur enfance et menacent leur santé. **Les filles mariées trop jeunes en payent le prix toute leur vie.** La pauvreté et les traditions discriminantes poussent les familles à marier leurs filles très jeunes. Conséquences: 3/4 des mineures mariées quittent l'école pour s'occuper des tâches ménagères ; elles risquent davantage de mourir en couche et de perdre leur nouveau-né ; isolées, elles sont exposées aux violences physiques et sexuelles de leur belle-famille.

Fin 2014, Plan Belgique a inscrit la thématique des mariages d'enfants à l'agenda politique belge. Au niveau international, la reconnaissance politique du mariage d'enfants en tant que violation des droits de l'homme s'est poursuivie par l'adoption de nouvelles résolutions historiques des Nations Unies et par leur mention dans le cadre des [nouveaux objectifs des Nations Unies pour le développement durable](#) (post-2015, SDG) approuvés le 25 septembre 2015. Objectif 5.3 : le recul des pratiques néfastes comme les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines se retrouvent dans le [document final de l'ONU](#) approuvé à l'unanimité par tous les États et dirigeants de gouvernements.

L'heure tourne et il est temps de passer à l'action !

Qu'entendons-nous précisément par "mariages forcés d'enfants"?

Plan définit un mariage d'enfant comme tout mariage – contracté en vertu du droit civil, religieux ou coutumier, avec ou sans enregistrement officiel – où l'un des époux a moins de 18 ans.

¹ UNICEF (2014) Ending Child Marriage: Progress and Prospects



Quelle est l'ampleur du problème dans le monde?

27 mineures sont mariées de force chaque minute, soit une toutes les 2 secondes ! **Dans les pays en développement, 1 fille sur 3 est mariée avant d'avoir 18 ans, 1 fille sur 9 est mariée avant 15 ans.** Elles sont même nombreuses à ne pas avoir plus de 12 ans, et on signale régulièrement des fillettes mariées avant l'âge de 8 ans².

Le phénomène recule, surtout parmi les moins de 15 ans, mais pas partout et pas suffisamment vite. D'après les chiffres les plus récents des Nations Unies, **si nous ne redoublons pas d'efforts, vu la croissance démographique, 16,5 millions de mineures seront mariées chaque année** pour atteindre 950 millions de femmes mariées avant 18 ans en 2030³.

Quelles sont les conséquences des mariages forcés d'enfants?

Les mariages forcés d'enfants sont une atteinte aux droits humains fondamentaux et une forme de **discrimination et de violence basée sur le genre**. Un mariage d'enfant prive la jeune fille de son droit à l'éducation, au développement et à l'épanouissement et à une vie pleine et équilibrée.

Les plus grandes préoccupations de Plan Belgique sont le droit à l'**éducation**, le droit à la **santé** (mentale et physique, tant de la mère que de l'enfant), les **droits sexuels et reproductifs** et l'**indépendance économique**.

Une fois mariées, les filles ne sont plus autorisées ou ne sont plus en mesure d'aller à l'école. Beaucoup ne terminent donc même pas l'école primaire. Leurs parents ne voient pas l'intérêt de scolariser leur fille dès lors qu'elle remplit déjà son rôle de mère et de ménagère.

Une fille mariée durant l'enfance ou l'adolescence est exposée à des **risques médicaux majeurs** du fait qu'elle sera contrainte à des rapports sexuels et à des grossesses multiples, souvent non désirées, et des accouchements à un âge où son corps n'y est physiquement pas préparé.

À cela s'ajoute un taux élevé de mortalité dû aux complications de l'accouchement. Les filles qui se marient avant 18 ans ont plus d'enfants. Elles sont moins instruites en matière de **droits reproductifs** et de **santé** et ont moins accès à des soins médicaux de qualité. Comme il leur est très difficile de négocier en matière de sexualité au sein du couple, les risques d'infections, SIDA ou autres IST, sont toujours très élevés.

Le mariage d'enfants réduit les chances d'acquérir l'**indépendance économique**, ce qui mène à une transmission de la pauvreté de génération en génération. Une pauvreté qui touche beaucoup plus les femmes que les hommes ("gendered nature of poverty").

Où les mariages d'enfants se pratiquent-ils?

Les 20 pays où le taux des mariages précoces est le plus élevé sont : Niger (76%), République centrafricaine (68%), Tchad (68%), Bangladesh (65%), Mali (55%), Burkina Faso (52%), Sud-Soudan (52%), Guinée (52%) Malawi (50%), Mozambique (48%), Inde (47%), Somalie (45%), Sierra Leone (44%), Nigeria (43%), Zambie (42%), République dominicaine, Erythrée, Ethiopie, Madagascar & Népal (41%)⁴. Si les pourcentages les plus élevés se situent en Afrique occidentale et subsaharienne, c'est en Asie du Sud qu'on trouve le plus grand groupe d'épouses-enfants car les populations sont beaucoup plus nombreuses dans cette région⁵.

Dans les 14 pays partenaires de la Coopération belge, les pourcentages de filles mariées avant 18 ans sont également très élevés : Niger (76%), Mali (55%), Guinée (52%), Burkina Faso (52%), Mozambique (48%), Ouganda (40%), RDC (39%), Tanzanie (37%), Sénégal (33%), Bénin (32%), Palestine (21 %), Burundi (20%), Maroc (16%) et Rwanda (8%).

Y a-t-il des mariages d'enfants en Belgique?

Oui, même si les mariages précoces et les mariages forcés sont interdits et punis par la loi belge. Notre pays n'est pas encore suffisamment organisé pour mettre cette loi en pratique. Avec pour résultat des victimes chaque année.

² United Nations Children's Fund, Ending Child Marriage: Progress and prospects, UNICEF, New York, 2014.

³ UNICEF (2014) Ending Child Marriage: Progress and Prospects

⁴ UNICEF (2014) Ending Child Marriage: Progress and Prospects

⁵ UNICEF (2015) State of the World's Children



La vérité, c'est que l'on manque de chiffres, car seuls les cas rapportés officiellement sont pris en compte dans les statistiques. Ainsi, entre 2010 et fin 2013, seules 56 plaintes relatives à un mariage forcé (précoce ou non) ont été enregistrées par la police belge. Le phénomène est évidemment bien plus important et les chiffres communiqués par les associations de terrain, les écoles et les centres d'accueil sont inquiétants. En 2013, 9 cas de mariages forcés ont été repérés à Mons. A Gand, il y aurait de 5 à 10 cas de mariages chaque année. Et les cas et suspicion se succèdent dans toutes les grandes villes du pays. À Bruxelles, au moins 10 cas de mariages forcés *de mineurs* ont été identifiés en 2013 (Source : – Els de Leye, International Centre for Reproductive Health (ICRH), UGent, 2015).

L'ICRH constate que les mariages forcés se déroulent aussi bien au sein des minorités ethniques installées depuis longtemps en Belgique que parmi les nouveaux migrants, notamment Rom et Afghans.

L'actualité des demandeurs d'asile en Belgique - en particulier les mineurs – nous donne encore plus de raisons d'exiger une action concrète du gouvernement belge. Tant dans les pays d'origine que sur notre territoire. Plan n'est pas actif dans l'accueil des demandeurs en Belgique et en Europe. Pour faire avancer la situation des réfugiés, nous faisons principalement du lobbying auprès de l'UE et des Nations Unies.

Quelles sont les causes des mariages forcés d'enfants?

Si cette pratique reste largement répandue, c'est principalement dû à des facteurs tels que la tradition, la pauvreté et l'ignorance. La pauvreté joue bien entendu un rôle dans la décision des parents et de la famille de donner une fille en mariage, mais les normes sociales interviennent également. Dans les sociétés où la position de la femme est, d'une manière ou d'une autre, inférieure à celle de l'homme ou du mari, la place des filles est essentiellement définie par leur valeur reproductive (faire et élever des enfants).

Les interactions entre facteurs économiques et sociaux varient d'une communauté à l'autre, d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Malheureusement, veiller au respect des législations existantes ne fait presque jamais partie des priorités des responsables politiques. C'est une des raisons pour lesquelles les mariages d'enfants restent aussi fréquents alors que, dans la plupart des pays en développement, l'âge légal minimum du mariage est fixé à 18 ans pour les filles.

Quel est le rapport entre mariages d'enfants et pauvreté?

Les filles issues de familles pauvres courent 2 fois plus de risques d'être mariées enfants que les filles des familles plus aisées. Dans des pays comme le Niger, le Bangladesh ou le Mali, plus de 75% de la population vit avec moins de 2\$ par jour. Plus de la moitié des filles y sont mariées avant leur majorité⁶.

Quelles sont les conséquences pour la santé maternelle et infantile ?

Dans les pays en développement, les complications liées aux grossesses et accouchements précoces sont depuis longtemps une des principales causes de décès parmi les filles de 15 à 19 ans. Plus les mères sont jeunes, plus les risques pour leur vie et leur santé augmentent. Les filles de moins de 15 ans ont jusqu'à 5 fois plus de risques de mourir en couches que les femmes de plus de 20 ans⁷. Parmi les complications, on note les fistules, les naissances prématurées ou les enfants mort-nés, les maladies sexuellement transmissibles, les cancers du col de l'utérus et la violence domestique. En outre, l'UNICEF estime qu'un enfant de mère mineure a 60% de probabilité de mourir avant l'âge d'un an.

Les traditions et pratiques culturelles sont-elles néfastes ?

Partout dans le monde, il existe des traditions et pratiques culturelles. Certaines sont bénéfiques pour tous les membres de la communauté, d'autres sont dangereuses pour certains d'entre eux, par exemple les filles et les femmes. Parmi ces traditions néfastes, on peut citer les mariages d'enfants, les grossesses précoces, les mutilations génitales, le repassage des seins, la dot, le gavage, les tabous ou usages qui rendent difficile le contrôle de la fertilité des femmes, le favoritisme envers les garçons... Alors que leur nocivité est patente et qu'elles enfreignent le droit international et les droits universels de l'homme, de telles pratiques restent tenaces. Leur éradication exige les efforts conjugués de toutes les parties prenantes.

⁶ <http://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures>

⁷ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs348/en/>



Comment lutte-t-on contre les mariages d'enfants sur le terrain?

Généralement, on associe plusieurs démarches: actions de sensibilisation de la communauté pour inciter les familles à laisser leurs filles à l'école (surtout dans le secondaire, où les abandons sont plus nombreux); renforcer la surveillance de l'application des cadres légaux qui imposent un âge minimum pour le mariage; renforcer le statut juridique des filles et des femmes en général – en tenant compte du contexte culturel (local) pour éviter des réactions contre-productives.

On distingue 3 approches:

1. L'approche **horizontale**: elle s'attaque à plusieurs facteurs du mariage forcé d'enfants en parallèle et cible différents types d'acteurs (filles, familles, villages et décideurs).
2. L'approche **verticale** : elle se concentre sur un facteur bien précis du mariage forcé d'enfants, généralement lié à la pauvreté (transferts d'argent, microcrédits, opportunités économiques) ou à l'éducation et la formation.
3. L'approche **militante** : axée sur le plaidoyer politique national, souvent dans un but législatif, ou sur de vastes campagnes de sensibilisation régionales.

Aujourd'hui, il est largement recommandé d'adopter l'approche horizontale (multisectorielle)⁸. C'est ce que Plan Belgique recommande au gouvernement belge dans ses pays partenaires.

Les stratégies, qui doivent être combinées, visent respectivement:

- Les filles elles-mêmes: on leur apprend leurs droits, elles réfléchissent et entreprennent des activités en groupe ("peer group sessions"), on leur apprend qu'il existe d'autres rôles sociaux et économiques pour les femmes et comment tirer un meilleur bénéfice des soins de santé, de l'enseignement et la formation et de l'aide juridique.
- Les familles et communautés: elles sont instruites des conséquences nocives des mariages précoces pour les filles et des alternatives existantes, dans le but de changer les préférences ou coutumes. On explique aux hommes, par le dialogue et la conscientisation, que leur préférence pour les très jeunes filles n'est pas le bon choix à long terme.
- Les prestations de services: on essaie d'améliorer l'accès à un enseignement formel et non formel de qualité et aux soins de santé pour les filles, déjà mariées ou non. Le personnel des centres de santé et des écoles est formé à reconnaître les signes précurseurs des mariages d'enfants et sont informés des conséquences de ceux-ci; on renforce la sécurité économique d'existence des filles.
- Les niveaux légaux et institutionnels: faire en sorte que les traités internationaux soient transposés en lois nationales (âge du mariage fixé à 18 ans, protection des droits des filles...), que des budgets soient dégagés pour améliorer la surveillance de leur application, que les systèmes d'enregistrement des naissances et des mariages soient renforcés et que les mécanismes de surveillance des institutions nationales et régionales soient plus performants.

Que fait Plan sur le terrain pour lutter contre les mariages d'enfants?

Au cœur des villages, partout dans le monde, Plan met en place des initiatives concrètes et peu coûteuses contre les mariages d'enfants. L'objectif ? Créer un monde qui respecte la valeur des filles et défend leurs droits. Et transformer les relations de pouvoir figées et injustes pour que les filles puissent apprendre, diriger, participer aux décisions et s'épanouir.

Diverses actions sont menées en parallèle :

- **Scolariser les filles.** Bourses scolaires, formations, équipements: depuis des années, Plan déploie tous les moyens utiles pour donner à des millions de filles l'opportunité d'apprendre et de devenir autonomes.
- **Impliquer les enfants.** Plan met sur pied des clubs de jeunes. Nous les formons pour qu'ils deviennent les gardiens des droits de l'enfant dans leur famille, leur école, leur quartier et qu'ils transforment les relations de pouvoir filles-garçons dès le plus jeune âge.

⁸ HIVA (2014) Gedwongen kindhuwelijken: een blinde vlek in de Belgische ontwikkelingssamenwerking Kindhuwelijken, een blinde vlek



- **Mobiliser les communautés.** Plan implique un maximum d'intervenants locaux (chefs religieux et coutumiers, directeurs d'écoles, groupes de femmes, personnel médical...) afin qu'ils prennent les commandes de la lutte contre les mariages précoces.
- **Responsabiliser les gouvernements.** Dans le monde et en Belgique, Plan approche les autorités pour les conscientiser au problème. Nous analysons la situation avec eux et leur donnons des outils pour agir concrètement.

Que peut faire le gouvernement belge dans ses pays partenaires ?

Lors de son entrée dans le nouveau gouvernement le 11 octobre 2014 et ultérieurement dans sa déclaration politique, le ministre Alexander De Croo a assuré avoir entendu notre message. Il s'est engagé à « continuer d'explorer toutes les pistes pour dénoncer et combattre cette violation des droits de l'homme ». Durant sa première année en fonction, le ministre a formulé ses priorités: une coopération au développement centrée sur le respect des droits de l'homme et le développement économique des États fragiles. L'administration a entre autres été chargée de mettre en place une nouvelle note stratégique 'genre et développement' et de consulter la société civile durant ce processus. Dans cette note, le ministre veut clarifier comment il veut faire travailler tous les acteurs belges du développement à plus d'égalité des genres et de justice.

Concrètement, Plan Belgique demande au gouvernement de :

- soutenir les pays partenaires de la coopération belge au développement dans la conception de plans d'actions nationaux contre les mariages d'enfants, suivant l'exemple de la Zambie.
- expérimenter des approches multisectorielles à l'aide de projets novateurs (en collaboration avec des ONG, UNFPA, Unicef...) visant une "coopération intégrée" entre les différents types d'acteurs et de secteurs.
- renforcer les capacités de recherche-action, d'analyse et de suivi dans les pays partenaires en matière de statistiques de population (enregistrement des naissances, état civil, entre autres grâce aux technologies numériques,...)
- poursuivre un rôle proactif au sein du *système des Nations Unies* (développement et suivi d'indicateurs nationaux ambitieux autour de l'objectif 5.3 'pratiques préjudiciables' et autres cibles pertinentes dans le cadre de développement SDG post-2015 pour nos pays partenaires)
- donner plus de poids aux mariages d'enfants dans le dialogue bilatéral et diplomatique avec les (nouveaux) pays partenaires, durant lequel les programmes de coopération avec le Niger, la Guinée et le Burkina Faso doivent encore être affinés.
- accorder une attention spécifique aux mariages d'enfants dans la nouvelle note stratégique 'Genre et développement' avec une référence claire aux droits de l'enfant et aux droits de l'homme, y compris les droits sexuels et procréatifs, et une traduction en objectifs opérationnels mesurables et des mécanismes financiers flexibles qui favorisent la collaboration entre acteurs.

Que peut faire le gouvernement belge contre les mariages d'enfants en Belgique ?

Il y a plusieurs possibilités⁹

- **L'information et la formation.** Aujourd'hui, les acteurs de première ligne n'ont pas les outils pour faire face aux mariages d'enfants. Ils ne savent pas reconnaître une victime (potentielle) ou briser le tabou du mariage précoce au sein d'une famille. Même s'ils détectent un mariage: quelles sont les étapes à suivre, à qui s'adresser? On ne s'improvise pas accueillant, psychologue ou conseiller juridique. Informer et former les policiers, les enseignants, les infirmières ou les travailleurs sociaux à la problématique spécifique des mariages d'enfants est essentiel.
- **La médiation.** Parmi les communautés où se pratiquent les mariages d'enfants, il existe des personnes reconnues et crédibles, bien intégrées à la société belge, qui peuvent jouer un rôle de médiateur auprès des familles qui veulent marier leur fille trop tôt. Ce rôle doit être encouragé.

⁹ Els Leye (2014)ICRH (International Centre for Reproductive Health), UGent



- **La législation.** Une autre piste est de faciliter le travail des magistrats en adaptant les circulaires fédérales sur la violence intrafamiliale. Pour l'instant, celles-ci ne comportent pas assez d'information sur les mariages d'enfants.
- **La recherche.** Nous avons urgemment besoin de chiffres plus clairs sur la situation des mariages d'enfants en Belgique. Il faut investir pour avoir une vue claire de la situation et bien définir les actions à prendre.

Les autorités belges, fédérales, régionales et communautaires, ont ici des responsabilités et des opportunités à saisir pour rapidement améliorer la situation dans notre pays.

Quel est le rapport entre enseignement et mariages d'enfants ?

Investir dans l'éducation des filles reste l'un des meilleurs remèdes contre la pauvreté. Or, pour des millions de filles, le mariage signifie la fin de leur scolarité. Mais leurs parents estiment qu'elles seront mieux loties avec les avantages à court terme d'un mariage qu'avec l'investissement à long terme, incertain, d'une scolarisation. Généralement, ils ne comprennent pas bien l'intérêt ni la valeur ajoutée de l'éducation. Les filles ayant un faible niveau de formation ont moins de moyens de défense contre un mariage précoce: elles ne voient pas d'autres solutions ou ne savent pas comment les faire valoir à leurs parents et sont en position de faiblesse par rapport à leur mari (souvent plus âgé).

Il s'agit là non seulement d'une violation de leurs droits mais aussi d'un énorme gaspillage de talents.

Les filles ayant suivi un enseignement primaire et secondaire de qualité:

- Sont moins facilement victimes de violences ou d'un mariage forcé;
- Savent lire et écrire, sont en meilleure santé et vivent plus longtemps. Si elles ont des enfants, ceux-ci auront plus de chances d'être scolarisés et en bonne santé;
- Investissent une plus large part de leurs revenus au profit de leur famille, de leur communauté et de leur pays;
- Sont mieux à même de connaître, comprendre et revendiquer leurs droits.

La probabilité qu'une mineure se marie est fortement influencée par son niveau d'éducation et de formation, l'endroit où elle vit et le dynamisme économique de la famille au sein de laquelle elle vit. Le phénomène est deux fois plus fréquent dans les zones rurales (50% en zones rurales et 23% en zones urbaines). Le nombre de mariages d'enfants est beaucoup plus important dans les pays où le niveau d'éducation est faible. Les filles qui n'ont pas été plus loin que l'école primaire ont deux fois plus de risques d'être données en mariage que celles qui suivent un cycle secondaire ou supérieur. Lorsqu'elles n'ont pas suivi l'enseignement primaire, le risque d'être mariée avant leurs 18 ans est même trois fois plus important.

Quels sont les principaux problèmes concernant l'éducation des filles?

Près de 126 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde. Dont 65 millions de filles. Elles sont 30,7 millions à ne pas fréquenter l'école primaire et 34,3 millions à ne pas suivre le premier cycle du secondaire. À titre de comparaison, ces chiffres sont respectivement de 26,6 millions et 34,2 millions pour les garçons.

Parallèlement, pour les quelque 250 millions¹⁰ d'enfants (garçons et filles) scolarisés, les acquis d'apprentissage sont particulièrement faibles en raison de la piètre qualité de l'enseignement. Au bout de 5 à 6 années de scolarisation, la lecture ou l'écriture ne sont toujours pas maîtrisées. Il est clair qu'il s'agit là aussi d'une violation du droit à l'éducation. Le but n'est pas que les enfants aillent à l'école, mais qu'ils y développent les connaissances et aptitudes dont ils auront besoin dans la vie.

Les inégalités considérables qui persistent entre les sexes dans la vie publique montrent que, malgré les progrès, l'enseignement ne satisfait pas ou pas assez aux besoins stratégiques des "femmes en tant que groupe". Cet état de choses est dû en partie à des systèmes patriarcaux et à des stéréotypes de genre néfastes.

¹⁰ Making Rights Realities : Researching Educational Access, Transitions and Equity. CREATE Consortium for Research on Educational Access, Transitions & Equity, 2011. http://www.create-rpc.org/pdf_documents/Making-Rights-Realities-Keith-Lewin-September-2011.pdf



Les garçons et les hommes ne sont-ils pas impliqués?

Se concentrer sur les filles signifie justement qu'il faut aussi impliquer les garçons et les hommes. Les pères, les frères, les maris, les petits amis, les enseignants... tous jouent un rôle dans la réalisation des droits des filles. Promouvoir l'égalité des genres demande un travail au niveau des communautés dans leur ensemble et pas seulement à l'égard des filles elles-mêmes.

Par ailleurs, les garçons et les hommes ont eux-mêmes des bénéfices à retirer de l'égalité des genres. L'égalité des genres aidera aussi les garçons à réussir leur scolarité, à vivre mieux leur propre identité, à pouvoir exprimer leurs émotions et à acquérir les compétences permettant de s'engager dans des relations positives, dans un contexte de confiance et de respect mutuels.

Que fait Plan pour promouvoir l'éducation des filles et lutter contre ce qui y fait obstacle?

Plan contribue de différentes façons à améliorer les chances d'éducation des filles et à éliminer les obstacles à l'éducation.

Pour commencer, Plan s'efforce d'**améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement en général**, ce qui concerne autant les garçons que les filles. Pour ce faire, Plan collabore toujours avec les autorités nationales, provinciales et locales et investit notamment dans la formation du personnel enseignant et des directeurs d'école, le soutien aux services d'inspection scolaire, la création de groupes de parents et de conseils d'élèves, l'installation de sanitaires, etc. Parallèlement, Plan Belgique pratique un lobbying actif pour dégager davantage de moyens en faveur de l'éducation dans le Sud, auprès des autorités belges mais aussi auprès des instances internationales. Plan Belgique mène notamment des programmes en faveur de l'éducation au Niger, au Togo, au Laos, au Cambodge et au Vietnam.

Concernant la lutte contre les grossesses et les mariages précoces, Plan investit surtout dans la **formation sexuelle et relationnelle**. Dans les régions où Plan Belgique est à l'œuvre, beaucoup d'enfants n'ont pas les connaissances, les attitudes, les compétences ni les valeurs nécessaires pour définir leur sexualité et leur vie relationnelle, et pouvoir réaliser leurs droits sexuels et reproductifs. La formation sexuelle et relationnelle est une approche intégrée qui aborde non seulement les aspects de santé et les comportements négatifs tels que la violence sexuelle, mais aussi les droits sexuels, les problèmes de genre, la diversité sexuelle, les relations interpersonnelles, la communication sur la sexualité, la prise de décision en matière de sexualité, etc. Plan Belgique mène notamment des projets basés sur cette approche au Cambodge et en Équateur, tant dans le contexte scolaire formel que dans des contextes éducatifs plus informels.

Les mariages précoces ne sont évidemment pas seulement dus à un manque de connaissances et d'aptitudes des filles elles-mêmes. Les conceptions, coutumes et cultures qui ont cours dans l'environnement où elles évoluent jouent également un rôle important dans la persistance de cette pratique. Plan a une longue expérience du travail avec les enfants et les familles, au sein des communautés. En Afrique de l'Ouest et dans la région du Mékong, nous menons des campagnes d'information pour changer les attitudes et les comportements autour des mariages d'enfants. Nous essayons d'aborder le sujet avec toutes les parties concernées en organisant le dialogue et en encourageant tout le monde à participer à la discussion.

Pourquoi y a-t-il eu jusqu'à présent si peu de programmes de lutte contre les mariages d'enfants?

Selon Plan Belgique, il y a plusieurs raisons à cela.

- D'abord, il n'est pas évident de s'opposer aux **courants culturels et politiques**: quand un problème figure tout en bas de l'agenda politique et a de profondes racines culturelles, les campagnes de sensibilisation n'ont pas toujours le résultat escompté. Avec le récent revirement dans les volontés politiques, les gouvernements et les ONG sont davantage convaincues de l'intérêt d'investir dans cette problématique.
- Une deuxième raison est qu'on a longtemps pensé que la **croissance économique serait la solution**. Or, le phénomène ne décroît pas proportionnellement à la pauvreté. Des pays tels que l'Éthiopie, l'Inde ou la République dominicaine affichent une belle croissance, mais montrent des pourcentages élevés de mariages d'enfants. Il faut donc, pour mettre fin à ce phénomène, tenir compte aussi de l'inégalité entre hommes et femmes et des normes et valeurs culturelles qui l'expriment.
- Troisièmement, le mariage est l'institution par excellence qui **relève de la sphère privée**, c'est donc un sujet délicat. Dans beaucoup de pays, surtout chez les anciennes générations, il est considéré comme un rite de passage naturel; les qualificatifs "précoce et forcé" sont dès lors perçus comme stigmatisant, en particulier par celui qui ne voit pas les



choses de cette manière. De ce fait, les projets poursuivant l'objectif de mettre fin aux mariages d'enfants ne s'affichaient pas toujours comme tels, pour éviter d'être sabordés par avance.

- Enfin, selon de nombreux experts, ONG et organisations internationales, **les approches horizontales offrent le meilleur potentiel de réussite**, malgré ces obstacles. Ce qu'il faut, ce sont des interventions qui associent des stratégies à plusieurs niveaux: entamer un dialogue avec la population, promouvoir un enseignement de qualité, faire exécuter les lois, renforcer les systèmes de rapports, créer des précédents juridiques... Plus il y a de secteurs, d'acteurs et de stratégies à coordonner, plus les interventions deviennent complexes. La préférence donnée par le secteur du développement à des logiques d'intervention simples, linéaires et "orientées résultats" n'est malheureusement guère adaptée à cette complexité. Vu la nature intégrée du problème, les chances sont faibles, en effet, qu'il puisse jamais être résolu en se contentant de programmes qui ne visent qu'un type d'acteurs, n'ont qu'un objectif ou qu'une stratégie, ou se limitent à une zone géographique restreinte.

Y a-t-il aussi des mariages d'enfants en périodes de catastrophe (naturelles ou crises alimentaires)?

- Si les mariages d'enfants restent un exemple typique de "problème de développement", les études montrent que les situations d'insécurité, de profonde misère et de catastrophe **augmentent les risques de mariages d'enfants** (qui ont alors valeur de mécanisme de défense ou de stratégie de survie) et aggravent leurs conséquences (IPPF, 2013). Dans les camps de réfugiés, où ce sont parfois des centaines de milliers de personnes qui cohabitent dans des conditions infâmes, certains donnent leur fille en mariage pour gagner un peu d'argent ou assurer sa protection.
- La **disparition des mécanismes sociaux habituels de protection** (contrôle par le voisinage, par ex.) accroît ce risque. Après le tsunami de 2004, de nombreuses fillettes ont été mariées aux "veufs du tsunami", souvent parce que c'était un moyen d'accéder aux subsides destinés à la fondation de nouvelles familles.
- Dans les situations d'urgence, les fillettes mariées sont souvent abandonnées à elles-mêmes à cause de l'absence temporaire de soins de santé, d'enseignement et de systèmes de protection juridique. L'un dans l'autre, nos connaissances scientifiques sur les bonnes stratégies de lutte contre le mariage forcé d'enfants et d'atténuation de leurs conséquences dans des environnements aussi complexes et critiques restent limitées. Le problème, par exemple, n'est pas inscrit actuellement au "protection cluster", une longue check-list utilisée lors de catastrophes humanitaires.
- Dans un rapport récent sur la situation des filles dans les États fragiles, World Vision (2013) recommande **d'intégrer la prévention du mariage forcé d'enfants dans les réponses d'urgence et humanitaires**. Le rapport suggère que "la mise en commun des réponses humanitaires et des initiatives de développement qui cherchent à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles dans des contextes de crise contribuera à garantir que, dans des situations de stress important, les familles disposeront d'autres moyens de protéger leurs enfants que de les marier jeunes".

Les mariages d'enfants ne sont-ils pas interdits par le droit international?

Beaucoup de conventions ou traités internationaux et régionaux contiennent des dispositions sur le mariage forcé d'enfants. Ils stipulent l'âge nubile et l'exigence de libre et plein consentement des deux époux. La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979**, ratifiée depuis par 187 pays¹¹ (dont ne font pas partie l'Iran, les Palaos, la Somalie, le Soudan, les Tonga et les États-Unis), est le texte qui s'exprime avec le plus de clarté et de force sur ce sujet: "Les fiançailles et les mariages d'enfants n'auront pas d'effets juridiques et toutes les mesures nécessaires, y compris des dispositions législatives, seront prises afin de fixer un âge minimal pour le mariage et de rendre obligatoire l'inscription du mariage sur un registre officiel."

La convention stipule explicitement que la femme a "le même droit de choisir librement son conjoint et de ne contracter mariage que de son libre et plein consentement". Le Comité CEDAW fait valoir en outre que l'âge minimum pour les garçons comme pour les filles doit être de 18 ans, indépendamment de l'autorisation parentale (art. 16).¹² Plusieurs pays ont

¹¹ <http://www.cedaw2010.org/index.php/about-cedaw/cedaw-by-the-numbers>

¹² CEDAW Committee, General Recommendation 21 (1994) paras 36ff.



toutefois formulé des réserves à l'égard de l'article de la CEDAW relatif aux mariages d'enfants. En outre, l'application du concept de "consentement" est très problématique.

Bien que de nouveaux instruments et cadres soient constamment développés, divers rapports révèlent des **lacunes substantielles dans leur implémentation**. Les pays qui signent ces traités et conventions sont tenus de transposer leurs engagements dans la législation nationale et de les faire appliquer. Diverses études montrent cependant que ce n'est pas souvent le cas. Le mariage forcé d'enfants est rarement considéré comme une priorité par les décideurs nationaux, et l'application de ces lois demande des moyens financiers et humains.

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (1948) déclare que le mariage ne peut être conclu qu'avec le "libre et plein consentement" de chacun et à condition que les futurs époux aient atteint "l'âge nubile". La **Convention pour les droits de l'enfant** (1989) insiste pour que soit fixé à 18 ans l'âge minimum du mariage sans l'autorisation parentale, tant pour les garçons que pour les filles. Il stipule en outre que les États doivent prendre "toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants" (art. 24). Enfin, la Convention des NU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) demande l'égalité des droits entre hommes et femmes, en ce compris "le même droit de contracter mariage" et "de choisir librement son conjoint" (art. 16).

Y a-t-il des Filleuls Plan qui sont mariés?

Ce n'est pas exclu. Bien que nous veillions un maximum à déployer nos programmes de développement dans les communautés où vivent les enfants parrainés et à prévenir les mariages d'enfants dans celles-ci (cf plus haut), en tant qu'ONG, nous n'avons aucun mandat pour interdire aux parents ou aux communautés de conclure un mariage.

Si un parent ou tuteur, pour l'une ou l'autre raison, estime qu'un mariage est la meilleure option pour la famille, nous entamons un dialogue avec lui. Mais la décision lui appartient. C'est aux autorités qu'il incombe d'interdire les mariages d'enfants et de contrôler le respect de cette interdiction. Si nous n'arrivons pas à empêcher le mariage, alors les filles concernées bénéficient des programmes déployés pour elles (bourses scolaires, initiatives économiques, accompagnement médical ou psychologique ...)

Dans tous les cas, nous tenons à être transparents avec nos Parrains et donnons l'information la plus complète sur la situation des Filleuls et de leur communauté.

Autres documents disponibles

- Faits et chiffres sur la thématique
- Positionnement Plan Belgique sur la thématique

Plan Belgique est une organisation non gouvernementale indépendante, membre de la Coalition internationale Plan, active dans 69 pays dont 51 parmi les plus pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Depuis 1983, nous agissons avec et pour les enfants les plus vulnérables du Sud et leur communauté afin de lutter contre la pauvreté, l'injustice et les inégalités. En collaboration avec nos partenaires locaux, nous menons des programmes de qualité et à grand impact qui donnent aux enfants, filles et garçons, la chance de faire valoir leur droit à la santé, l'éducation et la protection. En Belgique, nous sensibilisons le grand public, récoltons des fonds et mettons les droits de l'enfant au cœur de l'agenda des écoles, des médias et des politiques. **Avec vous, grâce à vous, nous changeons l'avenir des enfants du Sud et de leur communauté.**

www.planbelgique.be

www.facebook.com/planfans

www.twitter.com/planbelgique

Anthony Vanoverschele

Research and Advocacy Advisor

Tél. 02 504 60 10 - GSM 473 18 98 12

www.planbelgique.be

<http://www.facebook.com/planfans>